

CSE Siège extraordinaire du 24 mars 2020

Conséquences de la crise sanitaire

Vos élu-e-s CGT :

Marc CHAUVELOT, François BADAIRE, Eric LAUMONIER, Claudine GILBERT, Rafaèle BOURGIER, Claude GUENEAU, Malika AÏT-OUAKLI, Aurélie SCHILLER

Représentante syndicale :

Claude HENIN

Cette réunion, demandée par les secrétaires des CSE du Siège, du CSE de France 3 et du CSE Central de France Télévisions, s'est tenue en visio et audio conférence mardi 24 mars après-midi, dans des conditions matérielles qui montrent que les outils du numérique utilisés en interne à FTV doivent encore faire leurs preuves...

Situation sanitaire au Siège

Au 24 mars, France Télévisions totalisait 298 personnes déclarées ou placées en quarantaine : 129 au Siège, 23 Outremer, 148 dans le réseau France 3.

Sur ce total, 73 personnes ont été diagnostiquées ou assimilées contaminées, 43 au siège, 4 Outremer et 26 dans le

réseau France 3. Deux personnes ont été testées positives au Siège, aucune hospitalisation n'a été déclarée, selon la direction.

Les élu-e-s adressent tous leurs vœux de prompt rétablissement aux personnes touchées par le virus.

Double comptabilité des effectifs présents au Siège

Pour l'ensemble des sites FTV, les effectifs présents sont estimés à 10 % de l'ensemble des personnels présents en temps normal, selon la directrice de la sécurité. Difficile, selon elle, de réduire encore plus les effectifs présents.

Au Siège, l'estimation de la direction pour le mardi 24 mars était de 295 collaborateurs y compris les prestataires. 181 issus de l'information (journalistes, monteurs, techniciens), 114 issus des autres secteurs (20 CDE, 34 Fabrique, 2 directions RH, 32 IMG, 26 sûreté générale y compris les prestataires extérieurs du ménage et de la sécurité).

La CGT s'interroge sur la véracité de ces chiffres. Alors que le système des

badges à l'entrée devrait permettre une comptabilisation fiable, des écarts significatifs sont constatés entre les chiffres de la direction (pic de 220 personnes à 13H) et le nombre de plateaux repas distribués à la même heure (326) qui étaient de surcroit en nombre insuffisant ce mardi !

La direction ne minorerait-elle pas la réalité de la fréquentation du site en pleine période de confinement ? Est-il vraiment impératif pour assurer les missions « essentielles et vitales » de l'entreprise de faire venir quotidiennement entre 350 et 400 personnes au Siège ?

Où est le Plan de continuité de l'activité (PCA) de France Télévisions ?

Ce document obligatoire, encadré par le Code du travail, aurait dû être élaboré en concertation avec le CSE.

Il vise à analyser les principales conséquences d'une crise sanitaire sur l'activité habituelle de l'entreprise et permet d'identifier et de hiérarchiser les missions devant être assurées en toutes circonstances, d'évaluer les ressources nécessaires et les modalités de poursuite et d'exécution de l'activité, notamment par le télétravail.

Manifestement FTV n'avait pas anticipé une crise sanitaire de cette ampleur, ce qui a quand même surpris une grande partie des élu·e·s du CSE.

Difficile à entendre que le risque épidémique après le Sida, le Sras, le H1N1, le chikungunya, le Mers-Cov, le virus Zika, le pic de rougeole de 2018, et en pleine explosion de la mondialisation, n'ait pas été pris en compte dans les prévisions de la direction.

Dans le même temps, on apprend que le PCA du Siège en cas de crue centennale à Paris est lui, bien tenu à jour...

La directrice de la sûreté ne se veut pas comptable de ce qui n'a pas été fait avant elle. Un PCA actualisé est en cours de réécriture, car il y a nécessité de l'adapter à la situation de crise sanitaire. Il sera présenté à la fin de la semaine prochaine (début avril) au Conseil d'Administration, puis en CSE Central, puis en CSE. La direction reste très floue sur la co-construction de ce document essentiel. La CGT tient à ce que les instances sociales prennent leur part dans l'élaboration de ce plan, qu'il ne soit pas fourni clé en main et verrouillé.

Selon la directrice de la sûreté, les services de FTV ont dû s'adapter au jour le jour au cours de 3 semaines de crise. Pour les élu·e·s cette absence d'anticipation ne manque évidemment pas de poser question.

Activités au Siège : tout sur l'info, la Fabrique en sommeil

La quasi-totalité des activités du Siège est recentrée sur l'information. Les programmes autres que l'info sont constitués en grande majorité de rediffusions ou de films. Les émissions de flux, « Le Magazine de la Santé » et « Lumni » se font sur des lieux de tournage extérieurs. Les émissions de la direction des sports sont stoppées. France Info numérique est dans sa totalité en télétravail.

La Fabrique est donc en sommeil, mais les tournages ne sont pas arrêtés, ils ont tous été externalisés auprès de prestataires privés qui assurent, comme AMP pour l'émission spéciale de France 2 « Ensemble avec nos soignants », l'approvisionnement de nos grilles.

Les conditions de sécurité des salariés, très majoritairement précaires, sont-elles garanties ? La responsabilité sociale de FTV vis à vis d'eux est-elle assumée ? Rien n'est moins sûr.

La réalisation des JT de France 3 et France 2 est assurée à partir de la Régie 2 et du Plateau C. Il n'est pas prévu de faire diffuser les JT à partir du CDE pour minimiser les risques d'échanges entre ses collaborateurs et l'extérieur.

Pour l'information, lundi 23 mars, un responsable des moyens de l'info, assure qu'une vingtaine de sorties d'équipes seulement ont eu lieu contre 60 à 70 en temps normal.

Un grand flou sur les lieux de tournage. Paris, régions, étranger ? Pas de réponse claire de la direction. Le recours à Skype et Quicklink est recommandé autant que possible ainsi que la mise en place d'équipes de reportage autonomes ne nécessitant pas de revenir à la rédaction.

Le montage à distance par des monteurs confinés à leur domicile peine à se mettre en œuvre. Alors que le télétravail est la règle et le travail sur site l'exception, 3 à 4 monteurs sur 12 sont en télétravail au Siège et 8 à 9 sur site.

Le directeur de l'information souligne que deux objectifs sont prioritaires : informer les Français et sécuriser les équipes assurant la fabrication des JT : « On est au rendez-vous des gens qui sont chez eux et qui ont besoin d'être informés ». Mais quand la question des missions vitales de FTV lui est posée, il ne cache pas son agacement.

Les élu.e.s s'interrogent sur l'utilité d'envoyer plusieurs équipes tourner les mêmes sujets ou de déployer des moyens pour faire un direct n'apportant aucune plus-value informative. Quel intérêt, à plus forte raison en période de distanciation sociale obligatoire, de multiplier les micros-trottoirs à tout bout de champ ? Bien des risques encourus par les équipes et leurs interlocuteurs, pour un résultat qui ne relève pas des fondamentaux de notre mission d'informer. Moue irritée du directeur de l'information.

Il a été proposé que dans le cadre de la réactualisation du plan de continuité de l'activité, les missions essentielles et vitales de l'information soient mieux définies, pour éviter que des reportages sans intérêt soient tournés, qui mettent en danger à la fois les équipes et les personnes qu'elles rencontrent. Il ne suffit pas de dire « on est les meilleurs » et de faire comme d'habitude...

Mesures de protection des collaborateurs

Le CSE s'interroge sur le mode de communication quotidienne de la direction, qui se veut très factuelle (le comp-

teur des cas de personnes infectées et de sites désinfectés) mais ne lève pas les doutes et ne répond pas aux nom-

breuses questions que se posent les salariés pour limiter les risques de contagion.

Insuffisantes au début de la crise, un certain nombre de mesures ont été mises en place après une période de flottement. Mutualisation des équipes éditoriales, multi diffusion de sujets, Plateau C et régie 2 communs à toutes les éditions (France 2, France 3 et Paris Ile de France) en dehors de Franceinfo, la

matinale de France Info a remplacé la tranche de Télé Matin sur France 2.

Néanmoins, les salariés ont constaté un certain nombre de points noirs où les salariés sont trop souvent en contact les uns avec les autres et les conditions sanitaires posent question : les salles de mixage, de montage, de pilotage des JT, les assistants d'édition, le plateau et le desk de Franceinfo.

Une dramatique pénurie de masques

La pénurie de masques est un scandale d'Etat dont se sont rendus coupables les gouvernements successifs et dont le pouvoir politique devra nécessairement rendre compte, une fois la crise passée.

1 milliard de masques en 2013, 100 millions au début de la crise sanitaire. Cette incroyable impréparation frappe en premier lieu les hôpitaux publics, victimes de ces plans d'économies contre lesquels ses personnels se battent depuis des mois.

FTV n'ayant pas constitué de stocks en amont a commandé des masques à l'annonce de la crise. Ces masques qui ont été réquisitionnés par le gouvernement pour approvisionner prioritairement les personnels de santé.

L'entreprise dispose encore à ce jour de 9000 masques chirurgicaux dont la durée d'efficacité n'est que de 3 à 4 heures, donc en nombre insuffisant pour protéger les salariés encore présents dans les sites.

Pour compenser ce manque, la direction a passé commande de plusieurs di-

zaines de milliers de masques, y compris de masques en tissu.

Dans l'attente, le port de masques a donc été réservé aux salariés situés dans les zones prioritaires : les journalistes sur le terrain, les salariés des régies et du CDE, ceux du PC Info... Mais pas dans les salles de montage, l'infographie, l'édition, le desk de Franceinfo ou les open-space encore ouverts...

Les élu-e-s ont largement argumenté pour équiper l'ensemble des salariés présents, en particulier ceux qui empruntent le sas d'entrée (véritable bouillon de culture) ou les ascenseurs et demandé à la direction de cesser de relayer la propagande gouvernementale qui prétend que seule la distanciation sociale est véritablement efficace. Cette distanciation n'est pas possible à respecter dans de nombreux endroits de l'entreprise. Les élu-e-s souhaitent que l'accent soit mis de façon beaucoup plus volontariste sur le télétravail.

Télétravail : le Siège en retard

Alors que des entreprises comme Radio France ou TF1 ont su trouver des solutions très rapidement pour systématiser le télétravail dans de très nombreux secteurs, le Siège est à la traîne en dépit des déclarations trop souvent sur la dé-

fensive de la direction des moyens de l'information.

3 à 4 monteurs en télétravail sur 12 alors que le télétravail est désormais la règle, c'est objectivement insuffisant. Si le télé-

travail est la règle, ce ratio devrait être à minima inversé.

De la même façon, le travail à distance pour les infographistes n'est toujours pas mis en œuvre en dépit de la forte promiscuité de leurs conditions de travail, des nombreuses propositions for-

mulées par les salariés... et des affirmations non vérifiées de la direction.

La CGT rappelle que si le télétravail est possible, il doit être systématisé. Ce n'est pas une option mais une obligation légale.

Nettoyage, désinfection et vigipirate...

L'exemple des salles de montage est significatif. Contrairement aux affirmations de la direction, encore une fois, les salles de montage ne sont pas systématiquement nettoyées, les poubelles ne sont pas systématiquement vidées et les surfaces de travail pas systématiquement désinfectées.

La présence simultanée de plusieurs personnes dans la salle de montage semble se réguler. Pour ce qui concerne les sas et les ascenseurs, la direction a décidé de limiter la présence à une per-

sonne dans les sas et deux dans les ascenseurs.

«Le sas d'entrée est incontournable » affirme la directrice de la santé...pour qui le plan vigipirate continue à s'appliquer pleinement. On peut émettre quelques doutes sur l'éventualité d'une irruption terroriste dans nos locaux dans le contexte actuel et sur l'efficacité du dispositif de sécurité. Comme dans bien d'autres domaines, la direction fait de l'affichage mais cette fois, c'est au détriment de la santé des salariés.

Pas de report des congés déposés

Les congés déposés par les salariés sont maintenus. Il n'y aura pas possibilité d'annulation décide la direction. Les collaborateurs qui ont posé des congés seront en congés. Cela veut dire qu'ils ne télé-travailleront pas mais resteront confinés à domicile.

La question d'un possible recours aux congés payés, CET et RTT par l'employeur, dans le cadre de la Loi sur l'état d'urgence, n'a pas été évoquée par la direction qui attend les ordonnances qui fixeront le cadre de ces dispositions.

Contrats des intermittent·e·s et CDD honorés

Tous les contrats prévus, signés ou ayant fait l'objet d'un engagement oral seront honorés durant la période de confinement, de même pour les contrats qui se sont vus annulés dans l'urgence, il y a une semaine.

Il s'agit d'un engagement formel de la DRH. Les élu·e·s recommandent aux salarié·e·s concerné·e·s de se mettre en rapport avec la DRH en cas de problème.

Dans le même temps, le directeur de l'information déclare que le recours aux

CDD se fera en fonction des besoins, avec des effectifs suffisants pour produire les rendez-vous d'info. « Il faut être cohérent, on a besoin de moins de gens ».

Maintien des rémunérations

Pas de chômage technique à FTV pour le moment, même si la direction se réserve la possibilité de bénéficier du système d'indemnisation mis en place par l'Etat.

Les salaires seront maintenus à 100%, que l'on ne soit pas sur site ou pas en télétravail. Plusieurs cas de figure, le

travail sur site, télétravail, l'arrêt maladie, le maintien à domicile pour garde d'enfant, le maintien sans activité.

Si la direction est éligible au chômage partiel, elle demandera a posteriori le remboursement d'une partie des sommes qui auront été avancées.

La question du droit de retrait

Contesté en principe par la direction qui estime que le droit de retrait n'a pas sa place à FTV puisque l'entreprise garantit selon elle ses obligations de sécurité et de santé, il ne sera pour autant pas contesté en justice si un salarié le fait valoir.

La CGT estime que le droit de retrait est justifié dès lors qu'un salarié s'estime en

danger du fait de l'insuffisance des mesures barrière mis en place. Et c'est le cas dans un certain nombre de circonstances. Elle rappelle qu'à l'occasion d'une audioconférence avec les secrétaires de CSE, Delphine Ernotte avait reconnu la possibilité pour les salariés d'invoquer ce droit.

Poursuite du dialogue social

La réunion exceptionnelle du CSE s'est achevée sans que les modalités de continuité du dialogue sociale soient défi-

nies. Elles seront débattues le jeudi 26 mars après-midi, en présence de la Présidente de France Télévisions.

Paris, le 25 mars 2020

Vos élu-e-s CGT se tiennent à votre disposition